

COLLECTIF PRÉSERVONS MELLES

Les actualités de la commune

(avril 2024 Ma Mairie.com)

Différents projets sont annoncés. C'est un bon début de communication !

Rappel de fonctionnement pour lancer un projet municipal :

- Etape 1 : Inscription du projet à l'ordre du jour au conseil municipal concerné.
- Etape 2 : Le Projet est soumis en conseil municipal dans le détail avec une présentation des devis, (selon le projet au moins 3 devis). Présentation des différentes possibilités de financement, demandes de subventions possibles et à quel taux, envisager un emprunt. Ce projet doit être accepté par un vote à la majorité.
- Etape 3 : Etablir la délibération dans laquelle les éléments cités ci-dessus sont spécifiés dans le détail.
- Selon le type de projet, une étude environnementale est nécessaire et soumise à une commission en préfecture.

Projets annoncés dans le billet d'avril :

- Etude hydrogéologique Sacoste Labach
- Projet Sécurité : Amélioration de la communication sur les secteurs Labach /Aouéran/Sestagnous
- Couverture cabane ULS (si les finances le permettent)
- Matériel entretien de la commune
- Route de l'ARTIGASCOU - dommage que le financement de l'étude d'impact environnementale qui doit être lancée entre Avril et septembre 2024 ne soit pas inscrit au budget 2024. Il est difficile à ce stade de croire à la cohérence du projet et de son avancement.



La démocratie à «la melloise»

La démocratie participative n'est décidément pas à l'ordre du jour de notre commune !

Le 6 avril 2024, des informations ont été publiées sur le site de la mairie, dont une concernant la route : «*Nous nous orientons en avant-projet, vers une route forestière refaite en grave de 0/20, dont les cailloux proviendraient des travaux de la déviation d'Arlos. L'inconvénient majeur restera son entretien puisqu'il conviendra d'un apport de matériaux chaque année.*».

Nous voulons rappeler que ce collectif s'est créé pour réclamer des informations et une consultation des habitants sur ce projet.

Pendant des mois, la mairie a écrit qu'il n'y avait rien à dire. Nous constatons simplement qu'il y avait bien des projets et des devis en cours.

La route ne serait donc plus goudronnée.

Mais cette question est-elle réglée ?

.../...suite P 2

Henri Pierre Fabre a démissionné

Henri-Pierre Fabre a démissionné de ses fonctions au conseil municipal de Melles.

Il avait en charge la transition écologique, les questions et problèmes liés à l'environnement. Henri Pierre se présente comme Albigeois d'origine, Gersois d'adoption professionnelle et Mellois de coeur.

Il est arrivé, avec Anne, sa femme, en 2002 et ont acheté une petite maison à l'entrée du village. En 2015, ils ont migré au centre du village.

Henri Pierre a été très actif. Il a été non seulement impliqué dans tous les projets innovants, participatifs et conviviaux du village, mais bien souvent il en a été à l'initiative, il en a été le coeur.

Il a été en désaccord avec le projet de la route Melles-Le Mourtis, il l'a fait savoir, il l'a écrit. Les désaccords ont persisté, se sont aggravés. Henri Pierre a préféré démissionner.

Tous les membres du collectif considèrent que c'est une grande perte pour la vie du village, qu'il s'agisse d'environnement, de démocratie ou de solidarité.

Mais nous pensons que la gestion municipale actuelle ne correspond plus du tout aux engagements pris lors des élections. Cette démission est, de notre point de vue, un signe de respect des électeurs.

Nous tenons à le remercier pour tout ce qu'il a apporté à Melles et nous espérons qu'il continuera à y apporter sa générosité et sa bonne humeur.

.../...

Il est inscrit, toujours sur le site de la mairie : « *Pour faire simple, le projet serait possiblement financé via les subventions pour un reste à charge relativement faible pour la commune. Reste cependant à lancer et financer rapidement une étude d'impact environnementale, notamment avec la loi sur l'eau entre les mois d'avril et septembre 2024.*

Le projet n'est pas inscrit au budget 2024.»

??? Pas d'étude d'impact...pas de subventions. Pouvons-nous conclure que rien ne sera entrepris en 2024 ?

Il serait temps et indispensable que le fonctionnement de notre commune soit transparent et que les projets importants pour le devenir du village puissent être discutés par tous.

Nous trouvons positif qu'il y ait des projets mais nous n'avons pas forcément tous le même projet. Il est donc légitime de pouvoir en débattre, en discuter, et ne pas se retrouver devant le fait accompli.

Manifestement, ce n'est pas l'opinion de l'équipe municipale, qui, au lieu de se réjouir de voir des citoyens intéressés à la gestion municipale, a transformé lesdits citoyens en ennemis.

Bien sûr, ce n'est jamais confortable de devoir argumenter ses choix, les expliquer, les développer. Ce n'est jamais confortable de voir qu'ils peuvent être discutés voire contestés. Mais c'est le jeu sain de la démocratie. Particulièrement quand il s'agit d'un petit village comme le nôtre. Cependant, aucune réunion de consultation et d'information des Mellois n'a été faite sur ce sujet et rien ne semble prévu pour l'instant.

Nous continuerons donc à réclamer que la démocratie participative ne soit pas que des mots. Nous pensons légitime que tous les habitants puissent intervenir dans ce qui les concerne, la vie de leur village, leur vie !

L'affichage

Nous n'avons actuellement aucun panneau pour afficher nos informations.

Il y a une loi qui existe concernant le droit à l'affichage des associations (article 584-13 du code de l'environnement).

Nous avons des informations à faire connaître. Nous avons donc demandé à la mairie où nous pouvions afficher. Après deux mails restés sans réponse, un courrier recommandé en date du 6 février 2024 toujours sans réponse, allons-nous devoir mettre en place nous-mêmes nos propres panneaux ?



Débroussailler avec des chèvres des Pyrénées

Melles s'embroussaille. La mairie avait fait venir des chevaux pour nettoyer certaines parties du territoire. Alors, pourquoi ne pas profiter des chèvres installées sur notre montagne pour entretenir les espaces qui en ont besoin. Beaucoup de communes se servent des chèvres pour faire ce travail. Pourquoi pas Melles ? Il serait bien sûr nécessaire de l'organiser. Cela demanderait une mise en oeuvre plus complexe que l'abattage, mais beaucoup plus positive et utile. Pourquoi ne pas y réfléchir ?

Des infos intéressantes : <http://>

www.chevredespirenees.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/09/Fiche_ProprioGestionnaires_5.pdf

Un sauvetage réussi

Depuis plusieurs jours, une chèvre blanche était coincée sur la paroi de la route qui monte à Melles. Elle était sur une petite vire accompagnée de deux chevreux. Si rien n'était fait, elle allait mourir de faim et de soif avec ses chevreux, ou elle allait finir par tenter de sauter. Cela se serait très mal terminé pour les trois protagonistes.

La mairie de Melles avait fait passer une information : « Attention des cailloux tombent sur la chaussée dans la côte de Melles suite à des chèvres coincées dans les rochers... » .

Nous avons donc appelé les pompiers. Ils sont arrivés dans l'heure suivante, se sont équipés, sont montés, ont oeuvré et... récupération réussie. Ce n'est jamais un sauvetage facile dans ces parois où les pierres se détachent facilement, où la terre roule sous les

Les chèvres et les boucs : haro sur le collectif

Parce que nous avons contesté la solution de l'abattage de tous ces animaux et que nous avons proposé de chercher d'autres solutions, nous voilà maintenant accusés de tous les maux ! Sur le site de la mairie : « A ce jour, il semble qu'aucune démarche ne soit engagée en guise de solution suite à l'arrêté d'abattage édité début novembre 2023. Pourtant par voie de presse, le collectif « préservons melles » ne manquait pas de crier sa compétence pour régler rapidement ce problème vieux de 10 ans... »

Si cette situation dure depuis plus de dix ans, alors ce n'est pas en deux secondes que nous allons pouvoir régler cette situation.

Nous cherchons des solutions acceptables, pour les habitants affectés par des dégradations et pour les animaux, qui ne sont responsables que d'exister. Nous avons des pistes de solution et nous regardons comment les mettre en oeuvre.

Mais le collectif n'est pas responsable de cette situation. Un travail en commun entre le collectif et la mairie serait plus efficace et constructif. Mais ce n'est pas la démarche actuelle de la mairie.

Pour rappel, la race des chèvres pyrénéennes est une race menacée d'extinction et si pour certains, cela n'a aucune importance, pour d'autres, en terme de diversité génétique et de biodiversité, cela en a. Donc essayons de les sauver.



pieds, où rien ne tient. Ce sont de surcroît des animaux sauvages qui n'ont qu'une idée, échapper aux humains. Mais aujourd'hui, ce fût une victoire.

L'essentiel était atteint : les animaux étaient sauvés.

Un immense merci aux pompiers dont le savoir-faire et la détermination a permis de les sauver. (récit complet sur le blog)

Résumé du conseil municipal du 15 avril 2024

Présents :

Alban **Dubois**, Maire ; Jean-Michel **Desplan**, adjoint ;

Henri **Desplan** ; Régine **Fortis** ; Chantal **Ayouaz**

Désignation du secrétaire de séance : J.M.Desplan

Les différents points de ce conseil :

1 : approbation du procès-verbal de la séance

précédente, - approuvé à l'unanimité

2 – 3 : approbation du compte administratif 2023

Fonctionnement : excédent + 55085 €

Investissement : déficit - 35432 €

Compte de résultat : **excédent 19 653 €**

4 : vote des taxes

Le taux de la taxe d'habitation est inchangé en 2024 -

5 : vote du Budget Primitif 2024

Dépenses de Fonctionnement : budgétées en 2023 :

235 234 € - réalisées 196 300 € / **proposition 2024 :**

212 978 €

Recettes de Fonctionnement : **proposition 2024 :**

212 978 €

Investissement : dépenses budgétées : 150 621 € -

réalisées 117 803 € / proposition : **108 628 €**

Recettes : la mairie est toujours en attente de la

subvention de 35 000 € pour la cabane d'Aouéran

6 : dépôt de la demande d'AFP

Procédure administrative à déposer en préfecture ; il

s'agit pour l'instant de 200 ha, mais pas figée à ce chiffre -

7 : Aménagement de la Forêt Domaniale 2024 – 2043

Superficie concernée : 29 ha ; un document sur cet

aménagement a été remis aux élus

8 : adhésion à l'ANEM

Association des élus de la Montagne qui peut apporter un

soutien en cas de difficultés. Un document est édité

chaque année ; coût 113,32 €/an

9 : adhésion à Pays de l'Ours

les parcours sur les traces de l'Ours vont recommencer

en mai ; l'ADET demande une participation de 50 € à la

commune

10 convention de destruction des frelons asiatiques

Le Maire propose de garder cette année le forfait de 500€

11 – convention VIGIFONCIER

Une application Internet de la SAFER permet de connaître

en temps réel les biens en vente sur la commune. Ce

service était jusque là offert par la Communauté de

Communes, mais devient payant : 430 € pour 2024,

ensuite 230 €

12- abonnement pour le site internet de la Mairie

Montant 288 euros pour l'année, à rembourser à Jean-

Michel Desplan

Tous les points ont été votés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES (sans vote)

- un abribus (éclairé) est en construction au Sérial

- Numérotation des maisons : important pour les intervenants extérieurs. Le Maire propose une démarche citoyenne avec la participation de la population pour définir les noms de rues et le système de numérotation. Deux démarches possibles : la commune s'occupe de tout ou la Poste délègue un technicien pour cette opération ; coût 1600 € sans les plaques.

- Deux jeunes stagiaires travaillant sur l'environnement ont pour mission de réactiver l'exposition de 1996 sur le lâcher de l'Ours. Expo présentée à la salle des Fêtes. La clé de la salle sera à disposition à l'Auberge pour les visiteurs (gratuit).

- Une démarche est en cours pour établir une navette touristique pour desservir le village.

- Festivités de Melles : randonnée contée au Mémorial de l'Ours le samedi 17 août à midi (durée 2 heures) ; le club des amis de Melles et la confrérie des Saoumets recevront une dotation supplémentaire de 200 euros pour couvrir l'évènement.

- Samedi 20 avril : nettoyage du presbytère et de la salle des associations organisée par le Club des Amis de Melles

- Repas de Labach le 19 mai à midi

- Journée citoyenne à la cabane de Sestagnous 11-12 mai

- Journée citoyenne de la chasse le 29 juin ; tout le monde est convié : chasseurs et non chasseurs

- Chemin d'ULS : zone du Goûter ; mise en sécurité sur le GR10 à partir de septembre (hors budget de la Mairie)

- Arbres dangereux : la mairie se propose de mettre les habitants en relation avec les entreprises qui peuvent intervenir (30 arbres recensés)

- Composteurs : 3 lots demandés ; un seul sera livré à Melles ; lieu à définir.

Retrouvez les détails du conseil sur notre blog :

<https://preservonsmelles.blog4ever.com/>

Notre mail : preservonsmelles@gmail.com

Le collectif Préservons Melles signe toujours ses écrits, ses affiches, ses papiers. Les anonymes ne sont pas de son fait et ne le seront jamais. Nous sommes pour le dialogue, la concertation, la transparence. Nous l'affirmons, nous le signons.